

Observation n°158 du 12/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à l'érection de cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

Initié en 2007, et après divers jugements de la Cour Administrative de Poitiers, la CAA de Bordeaux a suspendu l'Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en raison de diverses irrégularités dont l'absence de dérogation pour destruction d'espèces protégées.

Cela vous le savez.

Le manque de rigueur pour ne pas dire la volonté de Engie de passer outre cette demande de dérogation dépasse le cadre habituel du développement éolien.

En effet, et il s'agit d'un POINT CRUCIAL : depuis le lancement du projet, la zone d'implantation est devenue une ZNIEFF de Type1 – le plus sensible- en raison de la présence de l'Outarde Canepetière depuis plus de 10 ans.

MAIS ENGIE refuse de prendre en compte cette ZNIEFF dans les études complémentaires.

Lisez bien : ENGIE a OMIS ce point clef.

L'Outarde est un enjeu européen et est l'une des espèces symboliques du Poitou, de notre région et Engie veut les détruire avec ce parc éolien.

En 30 ans, 70% de sa population a été éliminée ! 70% ?

Engie va finir de les achever.

Il y a même un Plan National d'Action depuis 3 décennies pour les sauver !

Mais Engie, cela s'en contre moque.

La présence d'un noyau d'outardes C. sur site est attestée par la LPO depuis au moins 10 ans. La LPO estime également que ce noyau fait partie de la population d'outardes pour laquelle la zone Natura 2000 Plaines du Mirebalais, distante de quelques kilomètres, a été spécialement créée.

L'étude assez connue du Museum National d'Histoire Naturelle de 2020 que les outardes sont très sensibles à la présence d'éoliennes.

Mais cela, Engie s'en contre moque.

Merci de ne pas donner suite à ce projet ecocide. Ecocide sur l'un des symboles du Poitou.

Cordialement

Nathalie MENET